

Séance du 05 juin 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 mai 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Pocq à Mme Candillier ; Mme Meyzenc à Mme Durruty ; M. Uhaldeborde à M. Murat ; Mme Capdevielle à Mme Aragon ; M. Etcheto à M. Bergé.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu – Restauration d'un ensemble de 58 dessins d'Achille Zo par l'Institut National du Patrimoine.

L'Institut National du Patrimoine (INP) - filière restauration - s'associe régulièrement à des musées français afin de proposer la restauration d'œuvres des collections publiques. Dans le cadre des stages pratiques de restauration de dessins anciens pour les étudiants de troisième année de la filière Arts graphiques, Madame Isabelle Drieu La Rochelle, restauratrice spécialisée et chargée d'enseignement à l'INP a proposé de travailler sur des dessins du musée Bonnat-Helleu, présentant différents niveaux d'altération.

En accord avec la direction du musée, 58 feuilles du peintre Achille Zo (Bayonne, 1826 – Bordeaux, 1901), regroupées dans 6 montages de mauvaise qualité, ont été retenues. Ces œuvres seront restaurées par trois professionnels en cours de formation ayant déjà eu l'occasion d'intervenir sur des dessins et des estampes de collections sous la direction de Madame Drieu La Rochelle. Les opérations seront réalisées au sein des locaux aménagés et sécurisés de l'INP situés à Saint-Denis (93210), entre le 30 juin et le 11 juillet 2014.

Toutes les interventions seront réalisées, à titre gracieux, en présence et sous la responsabilité du restaurateur encadrant, après accord et validation du directeur du musée Bonnat-Helleu. La Ville de Bayonne prendra uniquement à sa charge les matériaux de restauration, ainsi que le transport et l'assurance des œuvres à l'occasion de leur déplacement à l'aller et au retour, entre Bayonne et Saint-Denis.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'accepter le principe de ces restaurations, étant entendu que les matériaux de restauration, le transport et l'assurance sont assumés directement par la Ville de Bayonne (liste des œuvres, portant leurs valeurs d'assurance respectives, ci-annexée),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Institut National du Patrimoine l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.